



## Conseil d'établissement

École au Trésor-du-Boisé

Séance ordinaire du 11 juin 2024

Microsoft TEAMS

18h30 à 20h30

Procès-verbal

### Sont présents

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Mona Beaunoyer	Présidente 2023-2024
2	M. Timothée Poisot	Représentante des parents
3	Mme Badra Makour	Représentante des parents
4	M. Mounir Mechmach	Représentant des parents
1	Mme Mélanie Binette	Enseignante
2	Mme Jeanne Fiola	Enseignante
3	<i>Vacant</i>	Enseignant
4	<i>Vacant</i>	Enseignant
5	Mme Geneviève Lemay-Lapointe	Technicienne du service de garde
6	<i>Vacant</i>	Représentant de la communauté

### Seront également présents à la table du conseil :

	Mme Chantal Mayrand	Directrice de l'école
	Mme Maude Dumouchel-Lefebvre	Directrice adjointe de l'école
	Mme Stéphanie Houle	Directrice adjointe de l'école

### Sont absents

1	Mme Fatou Diop	Représentante des parents
2	Même Chadia Abou Jaoude	Membre du personnel de soutien
3	Mme Josée Blais	Représentant des parents
4	Mme Badra Makour	Représentante des parents

Durée	No	Sujet	Objet
05 min.	42	a) Adoption de l'ouverture par la présidente; b) Présences – vérification du quorum	<i>ADOPTION</i> <i>CONSTAT</i>
10 min.	43	<i>Questions du public</i>	<i>INFORMATION</i>

02 min.	44	Adoption de l'ordre du jour	ADOPTION
05 min.	45	Adoption du procès-verbal du 14 mai 2024	ADOPTION
05 min.	46	Suivis au procès-verbal :  • Aucun	INFORMATION
10 min.	47	Points d'information :  a. Rapport de la directrice;  Rapport du service de garde;	INFORMATION
<u>50 min.</u>	48	Travaux du conseil :	
15 min.		a. Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation pour l'an prochain (LIP. art. 87).	ADOPTION
05 min.		b. Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire (LIP. art. 66 et 108).	INFORMATION
15 min.		c. Adoption du rapport annuel de conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire (LIP. art. 82 et 110.4)	ADOPTION
		d. Changement de l'horaire au SDG le 21 juin 2024	ADOPTION
05 min.	49	Affaires nouvelles :	INFORMATION
05 min.	50	Levée de la séance	ADOPTION
10 min	51	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire.	INFORMATION

44		La convocation, le quorum et les présences :
026-CÉ 23/24 - 42	CONSIDÉRANT QUE	Conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.  1988, c. 84, a. 61; 1997, c. 96, a. 13.
	EN CONSÉQUENCE	Madame Beaunoyer, présidente du conseil d'établissement 2023-2024, ouvre la séance à 18h33, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

45		Question(s) du public :
		Aucune question du public

46		Adoption de l'ordre du jour :
026-CÉ 23/24 - 43	CONSIDÉRANT QUE	La directrice et la présidente 2023-2024 ont élaboré un projet d'ordre du jour; que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Beaunoyer et appuyé par Mme Lemay-Lapointe, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	le nouvel ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11 juin 2024.

45		Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024:
026-CÉ 23/24 - 44	PRÉAMBULE	Madame Beaunoyer, présidente du conseil d'établissement 2023-2024, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent;
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire 14 mai 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Lemay-Lapointe et appuyé par Mme Binette, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 est adopté en apportant les modifications suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice-président est Monsieur Poisot;</li> <li>- Retirer Mme Makour de la liste des personnes présentes et la garder seulement comme absente.</li> </ul>

46	Suivi(s) au procès-verbal :
	a) Aucun suivi

47	Point d'information
	<p>a . Rapport de la directrice :</p> <p>L'équipe de direction aborde les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réussite de l'implantation du programme des Chevaliers dans le cadre du programme de Soutien aux comportements positifs;</li> <li>- Bilan des travaux du conseil des élèves de cette année;</li> <li>- Les activités effectuées en lien avec les Cubes énergie;</li> <li>- Mme Houle est co-capitaine du Grand défi Pierre Lavoie qui se déroulera dans quelques jours;</li> <li>- Les activités pour souligner les finissants sont préparées et les parents concernés sont avisés;</li> <li>- Bienvenue à la maternelle se prépare. Nous avons un enjeu de places à l'école pour accueillir les élèves du territoire et nous respectons les règles du CSS;</li> <li>- Mme Mayrand remercie l'implication des membres du CÉ;</li> <li>- L'assemblée générale est prévue le 4 septembre. M Poisot, M Mounir et Mme Diop poursuivront pour une 2<sup>e</sup> année et les postes de Mme Makour, Mme Blais et Mme Beaunoyer seront ouverts, puisqu'elles auront terminé leur mandat de deux ans.</li> </ul> <p>b. Rapport du service de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi en lien avec les postes;</li> <li>- Suivi en lien avec l'application Hop Hop.</li> </ul>

48	Travaux du conseil
----	--------------------

a)	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation pour l'an prochain (LIP. art. 87).	
026-CÉ 23/24 - 45	PRÉAMBULE	Madame Mayrand, directrice d'établissement, présente les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2024-2025;
	CONSIDÉRANT	que les prévisions du budget annuel de l'établissement ont été présentées, que Mme Mayrand a répondu aux questions des membres;

	qu'il doit être adopté par le conseil d'établissement et soumis par la suite au Centre de services scolaire;
	EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Makour et appuyé par Mme Fiola, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER Les prévisions budgétaires de l'école au Trésor-du-Boisé pour l'année scolaire 2024-2025.
b)	<b>Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire (LIP. art. 66 et 108).</b>
	Mme Dumouchel Lefebvre explique la façon dont le 350\$ donné au conseil des élèves a été dépensé pour faire l'achat des aliments qui ont été vendus au kiosque lors des spectacles d'art dramatique des élèves de 6 <sup>e</sup> année.

c)	<b>a. Rapport annuel de conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire (LIP. art. 82 et 110.4)</b>
026-CÉ 23/24 - 46	PRÉAMBULE Madame Beaunoyer, présidente du conseil, présente le résumé des travaux du présent conseil d'établissement a effectué en 2023-2024.
	CONSIDÉRANT que conformément aux articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au Centre de services scolaire.  Le rapport annuel est préparé conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6.
	EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Beaunoyer et appuyé par M <b>Mechmach</b> , il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER Le rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024.

d)	<b>Amendement aux règles de fonctionnement du service de garde l'horaire au SDG</b>
026-CÉ 23/24 - 47	PRÉAMBULE Mme Lemay-Lapointe, technicienne en service de garde, propose de fermer exceptionnellement le service de garde à 17h00 à la place de 18h00 la dernière journée

	d'école, soit le 21 juin 2024, afin que le personnel puisse participer à la fête de fin d'année du personnel de l'école;
CONSIDÉRANT	que cet amendement doit être adopté, puisqu'elle fait partie des Règles de fonctionnement des services de garde qui ont été adoptés lors d'un conseil d'établissement antérieur.
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Beaunoyer et appuyé par M Poisot, il est résolu à l'unanimité;
D' ADOPTER	La modification de l'heure de fermeture du service de garde à 17h00 le 21 juin 2024.

49	Affaires nouvelles
	Le conseil d'établissement apporte le sujet de l'intelligence artificielle qui est dans nos vies et dans nos classes. Les élèves l'utilisent et nous devons assurer une éducation tant aux parents, aux enseignants et aux élèves. Le projet éducatif nous aidera à planifier notre plan pour former et éduquer.

50	Levée de la séance :
026-CÉ 23/24 - 48	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Fiola et appuyé par Mme Binette, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 19h31.

54	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire :
	Monsieur Mechmach nous informe que la prochaine rencontre est prévue 13 juin.